



- Zones urbaines, dites zones U**
- **Zone UA**, zone d'urbanisation regroupant le centre ancien et les extensions récentes. Cette zone mixte diverses fonctions : habitat, commerces, services, équipements collectifs, activités diverses compatibles avec l'habitat.
 - **Zone UB**, zone d'extension "récente" de l'urbanisation.
 - **Zone UE**, zone réservée à des équipements collectifs.
 - **Zone UY**, zone spécifique d'activités artisanales, tertiaires et/ou industrielles.
 - **Secteur UYm**, secteur mixte accueillant des activités et de l'habitat lié aux activités
- Zones à urbaniser, dites zones AU**
- **Zone 1AU**, zone à urbaniser dans le cadre du PLU, à dominante d'habitat, elle comprend un secteur 1AUC
 - **Zone 2AU**, zone à urbaniser dans le cadre du PLU, destinée à des activités de bureau, à l'accueil d'équipements scolaires, établissements de formations, et autres équipements nécessaires aux services publics.
 - **Zone 1AUy**, zone à urbaniser dans le cadre du PLU, destinées à l'accueil d'activités économiques,
 - **Zone 2AUy**, zone à urbaniser, après procédure d'évolution du PLU, sans vocation préalable,
 - **Zone 2AUy**, zone à urbaniser, après procédure d'évolution du PLU, à vocation d'activité, comprend un secteur 2AUyC réservé à l'accueil d'activités commerciales valorisant le terroir du Revermont, et à une aire cde covotage.
 - **Zone 2AUy** zone à urbaniser, après procédure d'évolution du PLU, destinée à des activités de bureau, à l'accueil d'équipements scolaires, établissements de formations, et autres équipements nécessaires aux services publics.
- Zones agricoles, dites zones A**
- **Zone A**, couvrant les zones agricoles.
 - **Secteur Ah** correspondant aux zones humides
- Zones naturelles et forestières, dites zones N**
- **Zone N**, couvrant des zones naturelles et des zones forestières.
 - **Secteur Nhab** correspondant aux habitations isolées
 - **Secteur Nj** couvre des espaces situés en continuité immédiate de l'urbanisation, espaces d'agrément des constructions existantes et parcs arborés
 - **Secteur Ni** vocation d'accueillir des équipements et constructions liés ou nécessaires à des pratiques telles que le plein air dans les espaces naturels
 - **Secteur Nn** couvre des espaces naturels à fort intérêt écologique en cours d'enrichissement, ils peuvent accueillir des activités pastorales permettant de maintenir ou de retrouver l'ouverture des milieux.
 - **Secteur Nzh** correspondant aux zones humides

- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Exploitations/bâtiements agricoles (élevage)
- Périmètre soumis à la loi sur le bruit

Plan Local d'Urbanisme De GEVINGEY

Modification simplifiée n°1 5 – plan de zonage au 1500°

- Révision prescrite le 14.05.2009
- PLU arrêté le 04.07.2013
- Mise à l'enquête publique du 22.11.2013 au 23.12.2013
- PLU approuvé le 28.01.2014

ECLA
Lons Agglo

Mairie de Gevingey
25 rue de la République
39100 Gevingey
Tél : 03 84 84 19 10
Fax : 03 84 84 19 11
Site : www.gevingey.fr

Service Urbanisme
25 rue de la République
39100 Gevingey
Tél : 03 84 84 19 10
Fax : 03 84 84 19 11
Site : www.gevingey.fr

Service Aménagement
25 rue de la République
39100 Gevingey
Tél : 03 84 84 19 10
Fax : 03 84 84 19 11
Site : www.gevingey.fr

Service Technique
25 rue de la République
39100 Gevingey
Tél : 03 84 84 19 10
Fax : 03 84 84 19 11
Site : www.gevingey.fr